

M. Trudeau: Mais il vous a traité de lâche.

M. Baker (Grenville-Carleton): Permettez-moi de dire aux députés ce qui s'est passé hier. Comme en témoigne la page 7780 du *hansard*, j'ai posé au président du Conseil privé (M. MacEachen) la question suivante, dont voici un passage:

Le 27 octobre 1976, l'ex-ministre d'État chargé des Affaires urbaines a dit à la Chambre qu'il vérifierait le bien-fondé des allégations selon lesquelles le ministre du Travail avait joué un rôle dans l'octroi à la société Morgenti d'un prêt supplémentaire de 1 million et demi de dollars. C'est consigné dans le compte rendu du mois d'octobre 1976. En l'absence du ministre d'État chargé des Affaires urbaines, je demande au leader du gouvernement à la Chambre si l'on a procédé à ces recherches. Si la réponse est négative, peut-il nous dire pourquoi il n'en a rien fait et, dans l'affirmative, quels ont été les résultats de ses recherches et est-il prêt à déposer ce rapport à la Chambre? Ce n'est pas au secrétaire parlementaire mais au leader du gouvernement à la Chambre que je demande ce renseignement.

Le secrétaire parlementaire s'est levé . . .

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, le député a déjà fait une erreur dans ce qu'il vient de dire.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas obtenu de réponse à une question justifiée que j'ai posée à la Chambre.

M. Munro (Hamilton-Est): Portez une accusation, Walter, et montrez-nous que vous avez du courage.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas posé cette question sans raison. Pour bien le montrer à la Chambre, cette question a été soulevée le 27 octobre, et je remercie le député d'avoir rendu hommage au député de Saint-Jean Est (M. McGrath) . . .

● (1510)

M. Munro (Hamilton-Est): Montrez un peu de courage, Walter.

M. Baker (Grenville-Carleton): Celui qui était alors ministre d'État aux Affaires urbaines y a donné la réponse suivante, qui se trouve à la page 501 du *hansard*:

S'il s'est produit des irrégularités, je tiens certes à en être le premier informé. Je me renseignerai. Je ne puis cependant donner aucune assurance au député pour l'instant, d'autant plus que les tribunaux sont saisis de l'affaire.

Relativement à une affaire dont les tribunaux étaient saisis, le gouvernement a lui-même décidé de répondre vendredi dernier, le 15 juillet 1977, aux questions inscrites au *Feuilleton* par la voix du ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Ouellet). Si un député n'a pas le droit de poser des questions suscitées par les questions inscrites au *Feuilleton* auxquelles le gouvernement a déjà répondu, il nous faut vraiment étudier le Règlement de la Chambre et le ministre du Travail n'est en aucune façon justifié de soulever la question de privilège.

Des voix: Bravo!

Privilège—M. Munro (Hamilton-Est)

M. Baker (Grenville-Carleton): Si les réponses données par le gouvernement aux questions suscitent d'autres questions et que l'opposition ne pousse pas plus loin l'interrogation commencée par le député de Saint-Jean-Est, alors l'opposition ne fait pas son devoir.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Ce n'est que par pitié pour le ministre du Travail que je verserai pas au compte rendu aujourd'hui l'article qui a paru le 16 septembre 1976 dans le *Spectator* de Hamilton. J'ai fait quelques vérifications, et on ne pourra me corriger sur ce . . .

M. Trudeau: Allez le lire en dehors de la Chambre.

M. Paproski: Il va le lire.

M. Trudeau: Il n'a pas le courage de le lire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Outre certaines autres considérations, il y a sans doute des règles de procédure qui interdisent au député de lire l'article en entier maintenant. Je serais reconnaissant au député de développer son argumentation.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de lire l'article en entier, comme je l'ai dit, par compassion pour le ministre, vu son contenu.

M. Trudeau: Ce n'est pas de la compassion, c'est de la lâcheté.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le gouvernement a déjà répondu à la question et maintenant, il la remet sur le tapis. Voilà ce qu'il fait.

J'ai su que le ministre avait intenté des poursuites en octobre 1976. Il l'a dit et j'ai accepté sa parole.

Or, le *Spectator* de Hamilton maintient ses dires et la situation met en cause la manchette qui, dans une livraison subséquente de ce journal . . .

M. Trudeau: Parfait, alors portez des accusations.

M. Paproski: Si vous désirez intervenir au sujet de la question de privilège, vous pouvez faire un discours.

M. Baker (Grenville-Carleton): Si un député doit accepter ce genre de traitement de la part d'un ministre qui, en répondant vendredi dernier à des questions a remis sur le tapis les questions soulevées au début par le député de Saint-Jean-Est, alors la Chambre des communes fait bien pitié.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, si le ministre entend soulever la question de privilège, il n'y est pas justifié aujourd'hui. Il l'aurait été hier lorsque le sujet est venu sur le tapis. C'est à ce moment là qu'il aurait dû choisir de le soulever, mais il s'en est abstenu.